

New sletter n°2 du SAGE du Haut-Allier (Janvier 2017)

[Voir la version en ligne](#)



Newsletter n°2

Découvrez toute l'actualité concernant la ressource en eau sur le bassin amont de l'Allier, grâce à la lettre d'information de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier.

APPROBATION DÉFINITIVE DU SAGE DU HAUT-ALLIER

Après la validation du projet par la CLE le 19 mai dernier, l'arrêté inter-Préfectoral du 27 décembre 2016, signe l'approbation finale du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Haut-Allier. La procédure est désormais en phase de mise en œuvre.

Retrouvez tous les documents du SAGE sur le site internet du SAGE dans la rubrique "les documents officiels".

[Accès au site internet du SAGE du Haut-Allier](#)



www.vigicrues.gouv.fr/home

INRAE
Ministère de l'Énergie, du Climat et de la Transition

VIGICRUES

Information nationale Informations locales

Accueil Informations locales Service de Prédiction des Crues : Allier

Actualisation le mercredi 30 novembre 2016 à 09h53
Prochaine carte publiée au plus tard le mercredi 30 novembre 2016 à 14h00
Situation hydrologique par tronçon :

Nom	Vigilance	Localiser	RSS
Haut-Allier	Vert		
Allier-bourgeois	Vert		
Allignon aval	Vert		
Allier entre Allignon et Dore	Vert		
Dore	Vert		
Allier entre Dore et Soule	Vert		
Soule	Vert		

Consultez le site

ÉPISODE PLUVIEUX, COMMENT SURVEILLER LA MONTÉE DES EAUX?

Le bassin versant de l'Allier, sur sa partie amont, a connu les 20, 21 et 22 novembre derniers un fort épisode pluvieux engendrant une crue de la rivière.

Pour suivre l'évolution de la montée de eaux, nous vous rappelons qu'un site internet dédié à la vigilance crue est mis à votre disposition par le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer.

La carte interactive vous permet de connaître le niveau d'alerte affecté à chaque tronçon de cours d'eau, et anticiper au mieux le danger susceptible de se produire dans les 24 heures à venir.

Les débits et hauteurs d'eaux sont également consultables par stations.

ENTRETIEN DES COURS D'EAU : DES GUIDES DÉPARTEMENTAUX POUR AVOIR LES BONS RÉFLEXES

Sur la partie domaniale (domaine public fluvial) de l'Allier en aval du pont de Saint Arcons d'Allier, la responsabilité de l'entretien du lit et les berges appartient à l'État.

Sur la partie amont de l'Allier ainsi que pour les autres cours d'eau, appelés, non domaniaux, les berges des cours d'eau et le fond du lit sont des propriétés privées placées sous la responsabilité des riverains qui doivent en assurer l'entretien régulier.

Pour savoir comment effectuer cet entretien sans perturber l'équilibre du milieu aquatique, des guides départementaux ont été réalisés par les Directions Départementales des Territoires en partenariat avec les acteurs locaux.

Vous y trouverez les périodes d'intervention en fonction des travaux envisagés, des conseils concernant les différentes pratiques (ce qui est préconiser, à éviter ou interdit...), mais également un rappel des interventions soumises à avis ou à procédure préalable.

Consultez le guide d'entretien des cours d'eau de Haute-Loire

Consultez le guide d'entretien des cours d'eau de Lozère

Consultez le guide d'entretien des cours d'eau du Cantal

Consultez les conseils d'entretien des cours d'eau dans le Puy-de-Dôme

EXEMPLE D'AMÉLIORATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AQUATIQUE

De nombreux ouvrages transversaux ont été recensés lors de l'inventaire réalisé en 2011, dans le cadre du SAGE.

Conformément à la réglementation, sur les cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, ces ouvrages doivent permettre la libre circulation des poissons et des sédiments. Dans le cas contraire, un aménagement ou une suppression de l'obstacle doit être effectué.

Dans ce cadre, plusieurs travaux d'aménagement ont été réalisés (ou sont en projet) sur le territoire du SAGE du Haut-Allier. A titre d'exemple, on peut citer :

- la suppression du seuil de Chanteuges aval sur la Desges, sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de la Fédération de Pêche de Haute-Loire, dans le cadre de sa programmation d'actions de restauration de la continuité écologique :

- la suppression du seuil du Château sur le Cizières, maîtrise d'œuvre privée :

- l'aménagement de déflecteurs au niveau du Pont de la Croze sur la Fioule, par le Conseil départemental de Haute-Loire :

L'ensemble de ces travaux a été encadré par les services de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire et de l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques, pour vérifier et valider la conformité vis-à-vis de la continuité écologique.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE EN RIVIÈRE

Jusqu'en 2016, sur les 7 sites de baignade en rivière que compte le Haut-Allier, seuls deux étaient en qualité "excellente", les 5 autres étant classés par l'Agence régionale de Santé (ARS) comme "insuffisants", vis-à-vis des paramètres bactériologiques.

Grâce à la veille estivale, mise en place dès 2012 par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Territoire du Haut-Allier, et aux différentes actions menées par les collectivités gestionnaires de baignade en rivière (amélioration des systèmes d'assainissement, mise en place de témoins lumineux sur les postes de relevages...), le classement de la qualité des eaux de baignade s'est amélioré pour 4 des 5 sites classés "insuffisants".

Plus d'information sur le classement des sites de baignade

A l'issue de la saison 2016, les résultats du classement de l'ARS sont donc les suivants :

- **Qualité excellente** pour les plages de Monistrol d'Allier et de Prades ;
- **Qualité bonne** pour les plages de Langeac et de Chilhac ;
- **Qualité suffisante** pour les plages de Villeneuve d'Allier et de Vieille Brioude ;
- **Qualité insuffisante** pour la plage de Lavoûte-Chilhac.

Les actions menées en faveur de la sécurité sanitaires des baigneurs sont également bénéfiques pour les milieux aquatiques et les espèces qui les colonisent. Elles participent à l'atteinte de l'objectif retenu dans le SAGE de concilier la valorisation touristique du territoire et la préservation des milieux aquatiques.

Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier

Maison du Haut-Allier, 42 avenue Victor Hugo 43300 LANGEAC

tel: 04 71 77 28 30 Mail : aude.lagaly@eptb-loire.fr

Cet email a été envoyé à , cliquez ici pour vous désabonner.